

Championnat de Moselle

Individuel Jeunes

Règlement

Comité Mosellan de Badminton
Version 2.1 | 27 juillet 2026

Résumé

Ce document définit le règlement particulier du Championnat de Moselle Individuel Jeunes que tous les joueurs, participants et organisateurs se doivent de respecter. Il est disponible à tous les membres du comité départemental et des clubs affiliés ou rattachés.

Le Championnat de Moselle Individuel Jeunes est une compétition officielle organisée par le Comité Départemental Mosellan à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champions de Moselle dans chaque catégorie et chaque discipline.

La compétition est ouverte aux catégories :

- Minibad ;
- Poussine ;
- Benjamine ;
- Minime ;
- Cadette ;
- Junior.

Les disciplines ouvertes sont :

- le Simple Homme ;
- le Simple Dame ;
- le Double Hommes (sauf Minibad) ;
- le Double Dames (sauf Minibad) ;
- le Double Mixte (sauf Minibad).

Si un tableau de simple est sous-représenté, un tableau de Simple Intergenre pourra éventuellement être ouvert sous décision de la Commission Jeunes et en accord avec le Juge-Arbitre.

La compétition se déroule sur un weekend. Une date et un club hôte sont définis chaque année lors de la réunion de préparation de la nouvelle saison, en présence des représentants des différents clubs affiliés mosellans et autres clubs limitrophes rattachés.

La participation à cette compétition est soumise à qualification. Les modalités d'inscription sont décrites dans ce règlement. En dehors de la catégorie Minibad, chaque vainqueur « départemental » dans sa discipline est qualifié pour le Championnat Régional Individuel Jeunes. Exceptions faites dans ce règlement.

Le Championnat de Moselle Individuel Jeunes s'inscrit dans le calendrier général des compétitions diffusé par le Comité Départemental Mosellan et sa gestion est confiée par le Comité Départemental Mosellan à la CDJ.

Article 1 | Généralités

1.1 Le Championnat de Moselle Individuel Jeunes est ouvert aux jeunes joueurs licenciés à la FFBaD.

1.2 Chaque joueur doit avoir sa licence à jour auprès de la FFBaD au moment de son inscription et être licencié au Comité Départemental Mosellan, dans un club affilié ou dans un club rattaché au Comité Départemental Mosellan.

1.3 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

1.4 Les décisions des juges-arbitres désignés par le comité d'organisation sont sans appel.

1.5 Les juges-arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

1.6 Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engagent à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.

1.7 Les Minibads jouent en un seul set de **15 points** et sur un terrain adapté : face à face sur un demi-terrain avec la zone avant, sans zone arrière et sans couloir latéral.

Article 2 | Inscriptions et tarifs

2.1 Tous les joueurs des classes d'âge suivantes peuvent participer à cette compétition : minibads, poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors, sous réserve de qualification. La classe d'âge du joueur peut être consultée sur MyFFBaD (<https://www.myffbad.fr>).

2.2 Un joueur peut s'inscrire dans une catégorie d'âges supérieure à la sienne mais pas l'inverse. Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines. Seuls les joueurs poussins ne sont pas soumis à cette obligation tant que la discipline où ils sont surclassés n'excède pas la catégorie benjamin.

2.3 Les joueurs Minibad peuvent s'inscrire dans la catégorie Poussin.

2.4 À partir de la catégorie Minime incluse, un joueur peut participer à la fois au Championnat de Moselle Individuel Jeunes et au Championnat de Moselle Individuel Séniors.

2.5 Les séries proposées sont les séries Minibads, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors.

2.6 Les cinq disciplines du badminton sont proposées : simple dame (SD), simple homme (SH), double dame (DD), double homme (DH) et double mixte (MX). Les Minibads ne joueront toutefois qu'en simple.

2.7 Trois tableaux sont autorisés pour tous les joueurs, à l'exception des joueurs Minibads qui ne pourront s'inscrire que sur un seul tableau.

2.8 Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "Forfait" après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). En cas de "Forfait", le joueur devra prévenir les organisateurs de sa non-participation. De plus, il adressera dans les délais impartis les justificatifs, à la Ligue Grand Est de Badminton par mail ou par courrier (13 rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE).

2.9 Tout forfait signalé et non justifié après le tirage au sort ne permettra pas le remboursement de l'inscription.

2.10 Le Comité Départemental Mosellan prend en charge les volants durant toute la compétition.

2.11 Les inscriptions se feront par le biais des clubs pour les joueurs. ~~Seuls les joueurs licenciés directement au Comité Départemental Mosellan peuvent s'inscrire directement à la compétition.~~

2.12 Les modalités d'inscription seront précisées en temps utile et publiées par la CDJ sur le site internet du Comité Départemental Mosellan: <https://www.badminton57.fr>

2.13 Les frais d'inscriptions peuvent être révisés chaque année et sont précisés en annexe, dans les dispositions de la saison en cours.

2.14 Les frais d'inscription sont payables dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture. Cette facture sera établie pour chaque club représenté après la compétition.

Article 3 | Qualifications

3.1 Sont qualifiés au Championnat de Moselle Individuel Jeunes jusqu'à 64 joueurs dans les tableaux de simple, 32 joueurs dans les tableaux de double. Les joueurs et paires seront sélectionnés par leur date d'inscription.

3.2 Les joueurs et paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classés par ordre d'inscription.

3.3 En cas d'égalité au niveau du CPPH, c'est le joueur ou la paire le plus jeune qui est qualifié.

3.4 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions à un nombre de joueurs plus faible en cas de circonstances exceptionnelles.

3.5 À l'issue des inscriptions, une liste des joueurs et paires qualifiés ainsi que des joueurs et paires remplaçants dans chaque catégorie et chaque discipline sera publiée par la CDJ sur le site internet du Comité Départemental Mosellan : <https://www.badminton57.fr>

3.6 Les joueurs faisant l'objet d'une sanction disciplinaire de la part de la CDA, et a fortiori de la CRA ou de la CNA, ne pourront pas participer au Championnat de Moselle Individuel Jeunes si la durée de leur sanction couvre la date de fin d'inscription et/ou la date de la compétition. Si cette sanction est postérieure à la date de fin d'inscription mais couvre la date de la compétition, le joueur sera disqualifié et le premier remplaçant sera qualifié à sa place.

Article 4 | Constitution des paires de doubles

4.1 Les paires de doubles ne sont pas nécessairement constituées de 2 joueurs d'un même club, les joueurs peuvent être issus de clubs différents du moment que chacun des joueurs est qualifiable pour le tournoi.

4.2 C'est la date d'inscription du dernier joueur de la paire qui constitue la date d'inscription de la paire.

Article 5 | Remplacements

5.1 Le remplacement d'un joueur ou d'une paire forfait ne peut plus avoir lieu après le tirage au sort des tableaux, sauf accord de la CDJ et validation par le Juge-Arbitre de la compétition.

5.2 En cas de forfait d'un joueur qualifié d'une discipline de simple, c'est le premier remplaçant qui sera appelé.

5.3 En cas de forfait des deux joueurs d'une paire qualifiée dans une discipline de double, c'est la première paire remplaçante qui sera appelée.

5.4 En cas de forfait involontaire d'un des deux joueurs d'une paire qualifiée dans une discipline de double, un remplaçant pourra être proposé. Ce remplacement pourra avoir comme effet de modifier le caractère direct d'une qualification et donc d'être soumis à la date d'inscription pour valider la qualification de la nouvelle paire. Si le nombre maximal de paires a été atteint avant la date d'inscription du joueur restant qualifié de la paire, cette paire sera placée dans la liste des remplaçants classée selon la date d'inscription de la paire initiale.

5.5 En cas de forfait volontaire d'un des deux joueurs d'une paire qualifiée dans une discipline de double, c'est la première paire remplaçante qui sera appelée.

5.6 En cas de forfait d'un joueur ou d'une paire postérieur à la date de fin des inscriptions, le montant de l'inscription reste dû sauf si le joueur ou la paire apportent une justification recevable. La justification de ce forfait devra être faite auprès de la Ligue Grand Est de Badminton par email ou par courrier (Ligue du Grand Est de Badminton, 13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine) au plus tard 5 jours ouvrables après le dernier jour de compétition. Sans quoi, le joueur ou la paire s'exposent aux sanctions prévues au chapitre 3.4 des principes sportifs de la FFBaD.

Article 6 | Organisation de la compétition

6.1 Si un tableau réunit 5 joueurs ou paires, ou moins, le tableau se déroulera en poule unique. Au-delà, les tableaux se déroulent autant que possible en poules suivies d'une phase finale en élimination directe. En cas de forte affluence, le tableau sera en élimination directe dès le premier tour. La place attribuée dans chacun de ces tableaux est basée sur le CPPH des joueurs à la date du tirage au sort.

6.2 Une « petite finale » sera disputée, [dans la mesure du possible](#), afin de désigner les joueurs classés 3^e et 4^e de la compétition.

6.3 Dans la mesure du possible, et notamment si le nombre de terrains le permet, les joueurs éliminés durant la phase d'élimination directe seront réintégrés dans un nouveau tableau à élimination, et ainsi de suite, afin de procéder à un classement intégral des joueurs.

6.4 Un tableau doit compter au moins 3 joueurs ou paires pour avoir lieu. ~~Toutefois, si un tableau ne compte que 3 joueurs ou paires inscrits, il pourra être maintenu après accord de tous les joueurs, de la CDJ et validation par le Juge-Arbitre de la compétition. Une poule unique de 3 sera alors établie.~~

6.5 Un tableau avec moins de 3 joueurs ou paires ne pourra jamais avoir lieu. Dans ce cas, aucun joueur ou paire ne sera désigné Champion de Moselle dans ce tableau, mais ~~ni ne~~ pourra prétendre à une qualification directe au Championnat Régional Individuel Jeunes.

Article 7 | Déroulement de la compétition

7.1 Tout joueur doit se présenter à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Toute personne non présente à l'heure de sa convocation pourra être déclarée "Forfait".

7.2 Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

7.3 Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont affichés uniquement à titre indicatif.

7.4 Un joueur souhaitant quitter la salle au milieu de la compétition devra obligatoirement en informer un juge-arbitre et la table de marque afin que ces derniers lui précisent un horaire de retour à respecter. En effet, un joueur ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel pourra être déclaré forfait par un juge-arbitre.

7.5 Le temps minimum de repos entre chaque match est de 20 minutes.

7.6 Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match pour le test des volants et la prise de contact avec le terrain. Un terrain d'échauffement pourra éventuellement être présent.

7.7 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match.

7.8 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leurs matchs ainsi que le juge-arbitre, les arbitres (ou faisant office), les membres du comité d'organisation, les coachs et le personnel médical autorisé par le juge-arbitre.

7.9 Tous les matchs se déroulent en auto-arbitrage jusqu'aux demi-finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel à un juge-arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre. Toutes les demi-finales et finales seront arbitrées, dans la mesure du possible.

7.10 Tout volant touchant les infrastructures est déclaré faute. ~~sauf au service où il est déclaré let (dans la limite de 2 lets consécutifs).~~

7.11 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son premier match. De plus, l'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique ou psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

7.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte.

7.13 En s'inscrivant au tournoi, tout joueur autorise les organisateurs à communiquer ses résultats et photos aux médias, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, ainsi qu'à publier les résultats sur Poona et ses sites partenaires.

Annexe 1 | Dispositions pour la saison 2026/2027

1 Date et lieu

Les [samedi 23 et dimanche 24 janvier 2027](#), la compétition aura lieu au [Complexe Régine Cavagnoud situé 31 rue de la mine, 57700 Hayange](#). L'organisation de la table de marques est supervisée par la CDJ, le GEO principal - Chantal KLEINHENTZ - et le Juge-Arbitre de la compétition - Jean-Luc CURÉ -, la gestion de la restauration est assurée par le club d'accueil.

2 Échéanciers

2.1 Inscriptions

- Date de lancement : 1er octobre [2026 à 0:00 \(heure de Paris\)](#)
- Date limite d'inscription : [8 janvier 2027 à minuit \(heure de Paris\)](#)
- Date de prise en compte du CPPH : [9 janvier 2027](#)

2.2 Championnat de Moselle

- Date de désistement sans justification: [8 janvier 2027](#)
- Date de diffusion des tableaux : [9 janvier 2027](#)

2.3 Droits d'inscription

Le montant des inscriptions est fixé comme suit :

- 16€ pour un tableau ;
- 20€ pour 2 tableaux ;

- 22€ pour 3 tableaux.

Une facture est envoyée au club après la compétition.

3 Modalités d'organisation

3.1 Récompenses

Les vainqueurs, finalistes, 3^e et éventuellement 4^e, en l'absence de « petite finale », participeront aux podiums où les récompenses leurs seront remises.

3.2 Volants

Les volants officiels sont le volant Forza S-6000 pour les joueurs N et le volant Forza S-5000 pour les autres joueurs.

~~3.2 Tenues~~

~~À partir des demi-finales, les partenaires de double ont l'obligation de porter des tenues de couleur identique.~~

4 Adresses

Site du Comité Départemental Mosellan : www.badminton57.fr

Annexe 2 | Liste des clubs rattachés

Les clubs rattachés sont les clubs du nord du département de la Meurthe et Moselle : Jarny, Longuyon et Saulnes.